

Sous le manteau de Notre-Dame

Se nourrir l'âme en moins de 250 mots !

Paroisse Assomption de Notre-Dame

Chronique 18

5^e Semaine de Pâques, année de notre Seigneur 2025

Pourquoi prions-nous pour les âmes du purgatoire ?

Chers Frères et Sœurs en Jésus-Christ,

La semaine dernière, nous avons réfléchi aux trois états du Corps mystique du Christ : l'Église militante sur terre, l'Église souffrante au purgatoire, et l'Église triomphante dans la gloire du ciel. Avec la mort récente du pape François, beaucoup se tournent vers la prière pour les défunts — mais une question demeure : pourquoi prions-nous pour eux, alors que leur temps de mérite est terminé ?

L'Église enseigne que ceux qui meurent dans la grâce de Dieu, mais sans être totalement purifiés, doivent passer par le purgatoire avant de pouvoir contempler Dieu face à face. Ce purgatoire n'est pas une souffrance éternelle, mais une purification temporaire, visant à éliminer les conséquences temporelles du péché, les traces laissées dans l'âme qui empêchent d'être pleinement en communion avec Dieu.

Bien que les défunts ne puissent plus rien faire pour eux-mêmes, la communion des saints nous permet d'intercéder en leur faveur. Par nos prières, nos œuvres de charité, nos pénitences, et surtout par l'Eucharistie, nous pouvons alléger leur souffrance et accélérer leur purification.

Prier pour les âmes du purgatoire, c'est croire que l'amour ne s'arrête pas à la tombe ; c'est exercer une vraie charité envers nos frères et sœurs qui attendent encore la vision de Dieu. Unis dans un même Corps, nous portons ensemble le poids de l'attente, dans l'espérance de la résurrection.

Dans la prochaine chronique, nous verrons pourquoi l'Église défend la vie humaine de la conception à la fin naturelle.

In Maria, spes nostra,

Conrad B. Piché

L'arche de Noé fut sans doute une figure de Marie ; car, si l'arche offrit un abri à tous les animaux de la terre, le manteau de Marie sert de refuge à tous les pécheurs — Saint Alphonse de Liguori, Les Gloires de Marie, chap. III, partie II.